



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE

Séance du 18 décembre 2014

N°249/12/2014 : BUDGET PRIMITIF 2015 - ANNEXE CUISINE CENTRALE

L'an deux mille quatorze, le jeudi 18 décembre à 16h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 décembre 2014.

Etaient présents : 33

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Béatrice KOHLER, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Gaël TABARLY, Pauline BLANC, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLON

Pouvoirs : 7

Mesdames, Messieurs Alain CRIVELLA à Christian PEREZ, Aurore KOTHE à Marie-Claude BERLY, Anne ALASSANE à Pierre Antoine LEVI, Aurélie BURATTI à Annie GUILLOT, Valérie RABAULT à Pauline BLANC, Arnaud GUITARD à José GONZALEZ, Carole GARCIA à Gaël TABARLY

Absents : 5

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN, Bernard PECOU, Monique VALAT, Jean-Michel MUSCATELLI, Quentin SUCAU

**Monsieur Pierre Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté en Conseil Municipal du 25 Novembre 2014 ;

Compte tenu des priorités dégagées lors de ce débat, le projet du budget annexe Primitif 2015 « cuisine centrale » présente les masses suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses et Recettes équilibrées à 3 180 400 €

Section d'Investissement

Dépenses et Recettes équilibrées à 75 000 €

Soit un budget total de : 3 255 400 €

Ce projet 2015 repose notamment sur les éléments suivants :

En Section de fonctionnement :

En Dépenses :

Il s'agit principalement des frais liés au fonctionnement de la cuisine centrale, c'est-à-dire des achats alimentaires et matériels nécessaires à la confection des repas (1 829 000 €) et des frais de personnel (1 275 000 €).

En Recettes :

Il s'agit principalement des produits du service (2 240 700 €) et de la participation d'équilibre du budget principal (939 700 €).

En Section d'investissement :

Il s'agit principalement de renouvellement d'équipements.

Considérant que le projet de Budget Primitif annexe de la Cuisine Centrale pour 2015, dans sa version réglementaire intégrale, a été adressé, aux conseillers, avec la convocation à la présente séance,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir, conformément à l'avis de la commission des Finances :

-adopter le Budget Primitif annexe de la Cuisine Centrale pour 2015, tel que présenté.

ADOPTEE PAR 30 VOIX POUR ET 10 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 0.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

29 DEC. 2014

De sa transmission en Préfecture le :

29 DEC. 2014

De sa publication le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 19 décembre 2014

Maire,
Brigitte BAREGES

